

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Il faut s'opposer catégoriquement à la stratégie de l'espace métropolitain

par Erika Vögeli

Le 3 juillet dernier a été fondée l'Association de l'espace métropolitain de Zurich. Pour ne pas effrayer, elle se présente comme une association de droit privé ayant pour but de favoriser la coopération ainsi que le développement économique et général dans la région. Mais il n'en est rien. Nous avons affaire ici à une atteinte mal dissimulée à nos structures démocratiques. Les communiqués des médias étaient beaucoup plus près de la vérité en y voyant un remodelage de la Suisse, un éclatement des cantons, un nouvel ordre politique, etc.

Il ne s'agissait pas pour quelques membres de gouvernements de fonder une association en tant que particuliers: l'article 8-1 de l'Association est clair: «Les membres avec droit de vote sont les cantons, les villes et les communes», c'est-à-dire les échelons politiques constitutifs de notre Etat, «qui sont situés dans l'espace métropolitain de Zurich tel qu'il est défini par l'Office fédéral de la statistique et ont adhéré à l'Association.» Ils ne sont représentés que par des membres d'autorités politiques, c'est-à-dire des gouvernements cantonaux, communaux ou municipaux. Les cantons et les communes paient des cotisations provenant de l'argent des contribuables. Un «comité opérationnel composé de cadres administratifs communaux» (art. 26-1) planifie les activités de l'«association» et prépare les dossiers nécessaires à la prise de décisions. Ses membres travaillent également en tant que membres d'autorités politiques et sont rémunérés avec l'argent des contribuables. En outre, l'art. 2-1 dispose que «l'Association considère l'espace métropolitain de Zurich comme un espace vital et économique commun». Or il s'agit là du territoire de 8 cantons qui ont chacun une constitution. L'art. 2-4 stipule que l'espace zurichois entretient des liens avec d'autres espaces métropolitains – sans doute aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Suisse – et y exerce, au nom de l'espace métropolitain, c'est-à-dire du territoire des cantons, des fonctions qui relèvent de la souveraineté des cantons et – dans la mesure où il entretient des contacts avec des métropoles d'autres pays – des affaires étrangères. L'article 24-1 stipule en outre que «les séances du conseil métropolitain ne sont pas publiques». Cela est certes possible pour une «association de droit privé», comme le montrent les structures, mais cela ne correspond pas aux véritables objectifs de l'espace métropolitain de Zurich. Ce faisant, l'association échappe – à l'exception des décisions de la conférence métropolitaine – au contrôle démocratique et à l'exigence de publicité des débats valable pour les débats parlementaires.

Le fait que cette association poursuive d'autres buts apparaît notamment à l'article 5 selon lequel «l'appartenance à l'Association ne porte pas atteinte aux compétences constitutionnelles et à l'autonomie des cantons, des villes et des communes. Les compétences des autorités cantonales et communales sont pleinement sauvegardées. Les cantons, les villes et les communes peuvent s'exprimer librement sur toutes les questions politiques.»

Comment une «association privée» peut-elle s'exprimer ainsi? Et qu'est-ce que cela signifie en réalité? Les compétences des cantons, des communes et des villes sont sauvegardées, mais nous nous en attribuons quelques autres? Des phrases comme celle-là sont une énormité: elles montrent que l'on est tout à fait conscient d'intervenir sans débats publics ni parlementaires, sans consultations



Le progrès ne réside pas dans des blocs politico-économiques mais dans le respect de l'homme et dans une vie en collectivité autonome et conforme à sa dignité, telle que la permet notamment la démocratie directe. (photo thk)

populaires dans les mécanismes de structures démocratiques constitutionnelles.

Pour la collaboration intercantonale et intercommunale, il existe des structures légitimées démocratiquement et bien rodées. Et en Suisse, de nombreux groupements et groupes d'intérêt, avant tout les partis (qui sont eux des associations de droit privé), ont naturellement le droit de soulever des problèmes et de proposer des solutions. Grâce à l'initiative, chaque citoyen suisse a cette possibilité. Cependant aucune association, même aucun parti, ne peut le faire au nom des structures démocratiques et constitutionnelles de la commune, du canton ou de la Confédération. Leur mandataire ne peut être, au trois échelons de la commune, du canton et de la Confédération, que le peuple souverain, c'est-à-dire les citoyens et les citoyennes disposant du droit de vote ou leurs représentants parlementaires. Les membres des exécutifs cantonaux et communaux sont liés par la constitution de leur canton ou leur loi sur les communes. Elles fixent leurs compétences de manière limitative. Les membres d'une au-

torité politique ne sont pas libres d'étendre leurs compétences au gré de leur fantaisie. On appelle généralement ce comportement abus de pouvoir, lequel peut, dans les cas extrêmes, relever pénalement du coup d'Etat.

Il faut donc s'y opposer catégoriquement. Il est évident que ce genre de phénomène n'est pas dicté par les intérêts privés de quelques-uns. Il s'agit manifestement de la mise en pratique de concepts correspondants de l'Union européenne. Depuis sa création, celle-ci sape la souveraineté des Etats et les structures démocratique à l'aide de traités économiques dépourvu de légitimité démocratique. Le déficit structurel (donc inévitable!) de démocratie constaté par la Cour constitutionnelle allemande n'est pas un hasard mais une nécessité. C'est pourquoi l'UE évite comme la peste les consultations populaires. Ce qu'elle recherche, c'est l'instauration d'un marché totalement débridé.¹ son programme, ce ne sont pas les libertés fondamentales des citoyens mais le marché. L'adhésion à cet appareil de pouvoir totalement corrompu² ne résoudra pas les problèmes économiques actuels

puisque il est pour une part importante à l'origine de l'évolution désastreuse de différentes économies nationales.

Face au Manifeste pour l'adhésion à l'Union européenne du Club helvétique du 31 juillet, il est manifestement nécessaire de rappeler l'histoire véritable, les objectifs et les procédés réels de l'UE. Ceux qui évoquent une «économie sociale de marché» qui «se préoccupe des plus démunis» ne parlent pas de l'UE telle qu'elle existe. Au moyen d'ordonnances et d'arrêts de la Cour de justice européenne, elle a petit à petit retiré aux Etats les instruments qui protégeaient leurs économies et leurs habitants des attaques du capitalisme débridé. Elle les a privés de tout influence politique sur leur destin – essence de la liberté humaine – et en a fait des objets d'intérêts économiques et politiques.

Il n'est donc pas question de saper notre efficace démocratie directe au moyen d'espaces métropolitains. Il est grand temps d'exiger avec vigueur la poursuite des réflexions entamées au début de la crise des marchés financiers. Citons ici Peter Ulrich: «Une économie de marché «civilisée» au sens républicain et libéral est fondamentalement différente d'une société de marché sans limites. Elle doit être conçue comme une association solidaire de citoyens libres qui respecte l'Etat de droit. Ce ne sont pas des objectifs sociaux mais des droits et des devoirs égaux qui constituent le but primaire d'une économie de marché «civilisée» dans le cadre d'une société bien ordonnée de citoyens libres et égaux en droits.»³

Le progrès ne consiste pas dans des blocs de pouvoir économiques et politiques – qui représentent un retour à une époque antérieure au siècle des Lumières – mais dans l'instauration d'une vie en commun fondée sur la dignité et l'autonomie de l'homme telle que la permet avant tout la démocratie directe.

¹ Karl Albrecht Schachtschneider, Le Traité de Lisbonne est une Loi fondamentale en faveur du capitalisme effréné, *Horizons et débats* n° 14 du 14/4/09.

² cf. Marta Andreatta, *Brussels laid bare. How the EU treated its chief accountant when she refused to go along with its fraud and waste*, 2009.

³ Peter Ulrich, *Die gesellschaftliche Einbettung der Marktwirtschaft als Kernproblem des 21. Jahrhunderts. Eine wirtschaftsethische Fortschrittsprognose*. Leçon d'adieu du 5/5/09.

Bruxelles tente de court-circuiter la structure politique de la Suisse

Les «espaces métropolitains», structures trompeuses du centralisme européen

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

Dans «Horizons et débats» n° 21 du 1^{er} juin dernier, Pierre Hillard a montré clairement que la «politique régionale de l'Europe vise en réalité une concentration du pouvoir dans l'espace transatlantique. Il s'agit de donner aux «régions», qui ne sont pas actuellement des unités politiques, un pouvoir politique, économique et financier afin qu'elles obtiennent le contrôle par-delà les structures fédérales et puissent négocier directement avec les instances de Bruxelles et de Washington. Cela détruirait la diversité actuelle des communes et des petits espaces économiques. («Conception transatlantique du pouvoir et attaques de la Suisse; régionalisation pour dynamiser les Etats nations.»)

En Suisse, les espaces métropolitains de Zurich et de Suisse occidentale ont été créés récemment sans que le peuple ait pu participer aux décisions. Il s'agit là d'un outrage politique sans précédent.

L'objectif des lignes qui suivent est avant tout de montrer aux citoyens que la tendance à davantage de centralisme et aux vastes unités territoriales ne tient pas compte du besoin des citoyens de participer aux décisions politiques, à l'organisation de la vie en collectivité. Le modèle suisse de démocratie directe et de fédéralisme n'est pas un but en soi: il favorise à un tel point l'épanouissement de l'individu et de la collectivité que, pour le bien du monde entier, nous devons le sauvegarder et le recommander.

Structure géante de 8 cantons et quelque 70 communes
Le 3 juillet dernier a été fondé à Frauenfeld l'Association de l'espace métropolitain de Zurich à laquelle ont adhéré des membres de l'exécutif des cantons de Zurich, d'Argovie, de Lucerne, de Schwyz, de Saint-Gall, de Thurgovie et de Zoug et de quelque 70 villes et communes. Au même moment, le 2 juillet, les cantons romands de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel et du Valais ont fondé, avec le canton de Berne, un espace analogue. Les objectifs déclarés de ces structures gigantesques sont de coopérer plus étroitement et de défendre ensemble leurs intérêts.

Opposons-nous à toute tentative de semer la discorde entre les populations urbaines et rurales

par Peter Küpfer

Dans une démocratie, le droit d'association, garanti à chaque citoyen, est fondamental. Il se déduit directement de la liberté de pensée et d'expression, fondamentale elle aussi. Le citoyen a le droit de s'associer avec d'autres individus qui partagent ses convictions en vue de mieux les faire valoir: telle est l'essence du droit d'association. Mais il doit se comporter en citoyen responsable. Quiconque nuit gravement aux intérêts ou au bon fonctionnement de l'association risque de se faire exclure. Il est possible de quitter une association à tout moment.

Dans notre démocratie, ceux qui exercent une fonction publique n'ont pas coutume de se rassembler en tant que tels dans une association. Si une institution étatique désire s'associer avec d'autres en vue d'agir dans un but commun, la Constitution fédérale prévoit diverses formes traditionnelles qui ont fait leurs preuves. Les communes s'associent surtout en «syndicats de communes» après avoir été mandatées par un vote des citoyens¹, pour mieux réaliser une mission d'intérêt général, comme c'est le cas notamment en matière d'eau potable,

d'épuration des eaux usées, de protection contre le feu. Pour les cantons, la Constitution fédérale prévoit le «concordat» qui règle les modalités de l'association en respectant scrupuleusement la souveraineté de chaque canton.

En Suisse, les associations privées poursuivant un but public ou celles créées par des représentants d'institutions étatiques provoquent, dans chaque démocrate, un certain malaise car elles lui rappellent le totalitarisme et la manipulation qui marquaient la vie quotidienne dans les Etats communistes de triste mémoire. Là, en effet, les associations comme celle des écrivains en RDA, étaient constituées totalement de fonctionnaires téléguisés et d'indicateurs corrompus.

Les démocrates doivent s'opposer résolument à tout comportement ambigu: On ne peut accepter que les titulaires d'une fonction publique agissent comme des individus indépendants et participent à une association de droit privé poursuivant des buts ambitieux dissimulés aux citoyens. Là, on enfreint à plusieurs niveaux le contrat social essentiel à toute démoc-

cratie. Primo, la Suisse, garante des libertés, pratique le principe de transparence. Quiconque prétend agir au nom de la population est susceptible de se faire mandater par elle et de répondre devant elle de ses actes. Il ne peut se cacher derrière une association qui poursuit des buts non sanctionnés par un vote public. Secundo, le membre d'un gouvernement cantonal, donc d'un exécutif, est responsable de ses actes envers ses électeurs et est censé agir selon leurs volontés à eux et non pas. Il ne doit pas, par le biais d'une association douteuse, leur imposer ses vues ou celles d'un groupement. Une telle dissimulation est indigne de la Suisse.

Que ceux qui voient le salut du pays dans les grandes agglomérations urbaines n'oublient pas que la Suisse est devenue forte grâce au principe d'alliance entre les villes et la campagne qui, tout en acceptant la diversité des façons de vivre se respectent en tant que partenaires égaux. Or, avec le projet actuel, on a affaire à une alliance autour des centres urbains qui sape ce principe en installant un «système à deux vitesses» pour le développement du

pays. Il n'est pas difficile de deviner qui en fera les frais: c'est, une fois de plus, la population rurale dont les intérêts sont négligés depuis de longues années par les stratégies d'«Avenir suisse». Face à cela, l'empressement de certains magistrats à participer aux activités d'une association laisse un arrière-goût amer. N'assiste-t-on pas là à la résurrection d'une vieille stratégie révolutionnaire, celle de la dyarchie? Les ennemis de la démocratie font semblant de collaborer au sein des institutions de l'Etat démocratique mais dans le but de les saper et en faisant tout pour que l'organisation clandestine puisse, le moment venu, en prendre le contrôle.

Il est étonnant d'observer le manque de responsabilité dans le choix des moyens dont font preuve, aujourd'hui encore, certains milieux politiques pour imposer leurs idées dans le dos des citoyens.

¹ La loi prescrit que ces syndicats «doivent s'organiser dans le respect des principes démocratiques». Elle stipule notamment que «toutes les personnes ayant le droit de vote sur le territoire du syndicat ont un droit d'initiative et un droit de référendum».

«Bruxelles tente de court-circuiter ...» suite de la page 1

Cependant les cantons et les communes suisses ont l'habitude de collaborer. Ils le font depuis des siècles. Pourquoi alors inventer ces espaces métropolitains? Comment se fait-il que des conseillers communaux de Frauenfeld, de Rapperswil ou de Neuhausen am Rheinfall veuillent absolument s'associer à l'agglomération zurichoise sous la direction du conseiller d'Etat Markus Notter alors que d'ordinaire la population de la Suisse orientale manifeste – de façon tout à fait compréhensible – une grande répugnance à être «absorbée» par le grand voisin? Est-ce qu'il ne serait pas plus urgent pour le gouvernement zurichois de redresser la situation financière catastrophique du canton plutôt que de s'arroger un pouvoir de direction et d'entraîner dans la tourmente les cantons ruraux voisins? Comme est-il possible que dans la démocratie directe suisse de telles restructurations aient lieu exclusivement au plan des exécutifs sans que la population ait son mot à dire?

Comment les communes membres ont-elles été choisies?

Horizons et débats a demandé au président d'une assez grande commune de Suisse orientale pourquoi elle n'avait pas adhéré. Il nous a déclaré qu'il n'avait jamais été informé du projet de création d'un espace métropolitain zurichois, que sa commune n'avait pas été contactée. Il est intéressant de savoir que ce président de commune s'est, au cours des dernières années, opposé catégoriquement et avec succès aux fusions de communes imposées et à la cantonalisation des compétences communales. Demandons-nous si l'on n'a pas évité soigneusement d'inviter des conseillers communaux susceptibles de s'opposer à ce grand projet.

Trois espaces métropolitains suisses «moteurs européens»

Il est évident que derrière la création de ces nouvelles structures imposées à la Suisse et à sa population habituée à la démocratie et qui ne tiennent pas compte de nos petites structures, il y a une puissance étrangère.

«L'Espace métropolitain de Zurich compte parmi les 16 espaces urbains considérés dans un programme de l'UE comme des «moteurs européens» et qui, à bien des égards (économie, fonctions de décision et de contrôle, innovation, transports internationaux, etc.), jouent un rôle déterminant en Europe. Derrière les centres globaux que sont Londres et Paris, Zurich se positionne comme unique espace urbain au même niveau que, par exemple, Amsterdam, Bruxelles, Berlin, Francfort, Munich, Vienne ou Milan. («Metropolitanraum Zurich, Portrait, www.stadt-zuerich.ch).

Ce rang «élevé» accordé par Bruxelles à l'agglomération zurichoise, relativement pe-

tite, flatte manifestement l'ego des Zurichois. Zurich n'est-elle plus capable de collaborer sur un pied d'égalité avec les autres cantons et communes? Est-elle si faible parce que la faillite du canton menace?

En tout, trois espaces métropolitains sont prévus pour la Suisse, lesquels ont été mis sur les rails depuis des années par l'Office fédéral de l'aménagement du territoire en organisant des conférences (par exemple le 26 mars 2007 à Ittigen) et en promettant des subventions. A ce sujet, on peut lire sur le site Internet du canton de Bâle-Ville (www.medienmitteilung.bs.ch/2007-09-27-jd-001.htm): «Le concept territorial de la Suisse doit tenir compte de manière appropriée des trois espaces métropolitains de Zurich, de Bâle et de Genève. C'est le seul moyen de s'affirmer face à la concurrence internationale des sites industriels et économiques, qui ne cesse de s'accroître.» Seulement, quel intérêt aurait Bruxelles à ce que l'espace économique zurichois se renforce? Quel intérêt voit-elle dans les espaces métropolitains des différents pays de l'UE?

Centralisation, démantèlement des Etats nations et structures fédérales

Comme Pierre Hillard l'explique dans le numéro 21 d'*Horizons et débats*, l'objectif de la politique régionale de l'UE est rien moins que de remodeler l'Europe: «Le principe en lui-même est simple. Il s'agit d'octroyer le maximum de pouvoirs aux régions, celles-ci traitant de plus en plus avec l'Union européenne aux dépens des Etats. [...] Ce principe poursuit l'objectif de démanteler les Etats au profit d'une Europe des régions.»

Pour des Etats fédéraux comme la Suisse, l'Allemagne ou l'Autriche, il convient d'ajouter que non seulement les Etats nations, mais les Etats fédérés (länder, cantons) se voient privés de leur souveraineté dans une large mesure. Ainsi les 26 cantons suisses avec leurs différences considérables en matière de superficie, de population, de situation géographique, de langue, de structure plutôt urbaine ou plutôt rurale, ne sont pas des interlocuteurs souhaitables pour Bruxelles. Selon Pierre Hillard, pour accélérer le démantèlement, on met sur pied «des entités territoriales rassemblant plusieurs régions de différents pays». C'est ce qui est prévu pour l'espace métropolitain bâlois (www.medienmitteilungen.bs.ch/2007-09-27-jd-001): «L'eurodistrict trinational de Bâle contribue au renforcement du pilotage politique de l'espace métropolitain.»

Mais qui va par exemple diriger l'espace métropolitain de Bâle sans tenir compte des frontières nationales? La politique étrangère est l'affaire de la Confédération. La réponse à cette question nous est fournie par Michael Reiterer, ambassadeur de la Délégation de la Commission européenne en Suisse: «Il y a urgence à améliorer la direction politique au sein des espaces métropolitains.» Reiterer a

insisté sur la dimension transfrontalière de la région métropolitaine de Bâle.

On sait que Reiterer est le fonctionnaire que Bruxelles a placé dans le voisinage du Palais fédéral à Berne afin qu'il puisse mieux endoctriner les Suisses. Ce monsieur a donc pour mission de «piloter politiquement» les espaces métropolitains que l'UE veut imposer à la Suisse.

Les chefs des multinationales s'intéressent manifestement à un tel pilotage centraliste du site économique suisse qui fonctionne bien. Reiterer note en passant que «les relations économiques globales font des agglomérations des régions métropolitaines». Comme le rayon d'action du capital globalisé ne se limite pas à l'Europe, on peut se demander dans quelle mesure des centres de pouvoir extra-européens s'intéressent à un renforcement des centres de décision.

Au sein de l'Espace métropolitain de Zurich, les exécutifs ont-ils tout le pouvoir?

Revenons à la création de l'Association de l'espace métropolitain de Zurich, le 3 juillet. Elle a été fondée par 8 cantons et quelque 70 villes et communes, plus précisément par leurs exécutifs, les conseils d'Etat et les conseils communaux et municipaux. D'autres adhésions suivront car «l'espace métropolitain de Zurich comprend 238 communes appartenant à 8 cantons». C'est ce que l'on peut lire sur le site Internet de la Conférence métropolitaine de Zurich (www.metropolitanraum-zuerich.ch). Qui a pris cette décision? En tout cas pas les citoyens des 238 communes et des 8 cantons.

Organisation de l'Association de l'espace métropolitain de Zurich

L'Association de l'espace métropolitain de Zurich relève du droit privé. Ses organes sont les suivants:

- la *Conférence métropolitaine*, qui rassemble tous les membres et constitue l'instance suprême. Elle est composée de deux Chambres, une *Chambre des cantons* et une *Chambre des villes et des communes*. Chaque exécutif y envoie un représentant.
 - le *Conseil métropolitain*, qui administre l'Association et se compose des 8 conseillers d'Etat de la Chambre des cantons et de huit représentants de la Chambre des villes et des communes.
 - *L'Organe de révision* est le Contrôle des finances du canton de Schaffhouse.
- Les autres organes sont:
- la *Commission opérationnelle*. Elle est instituée par le *Conseil métropolitain* et est composée de cadres administratifs cantonaux et communaux. Elle prépare les dossiers servant de base à la prise de décisions.
 - le *Bureau*. Institué par le *Conseil métropolitain*, il administre l'Association et entretient des contacts avec les organisations analogues.

– les *Groupes de travail Economie/Transports/Société/Espace vital* sont mis sur pied par le *Conseil métropolitain*.

Les *ressources financières* de l'Association sont fixées en fonction du nombre d'habitants des communes, des villes et des cantons. Aucun chiffre concret n'a été donné.

On ne sait pas qui octroie ces moyens financiers.

La Conférence gouvernementale, quatrième échelon politique

Cette enflure du pouvoir exécutif inconnue en Suisse est encore renforcée par l'instauration d'un quatrième échelon politique, la *Conférence gouvernementale* de l'espace métropolitain de Zurich constituée par les gouvernements des 8 cantons (cf. site Internet du canton de Zurich, (www.sk.zh.ch)). Elle a été créée en même temps que l'Association et sera le véritable centre directeur. Sa principale mission est de choisir et de préparer les projets qui doivent ensuite être approuvés par la *Conférence métropolitaine*. On ignore encore quelles seront les compétences réelles de cette *Conférence* et comment les limites de son pouvoir seront contrôlées. Le conseiller d'Etat zurichois Markus Notter a été élu président en récompense de son engagement infatigable en faveur de ce centre de pouvoir européen.

La *Conférence métropolitaine* approuvera certainement les décisions de la *Conférence gouvernementale* car les membres de cette dernière constituent en même temps la *Chambre des cantons* au sein de la *Conférence métropolitaine*, c'est-à-dire qu'ils fournissent la moitié des voix, ce qui est très discutable d'un point de vue démocratique.

Cela rappelle beaucoup la structure antidémocratique bien connue de l'UE: la *Conférence gouvernementale* correspond à peu près au Conseil des ministres, la *Conférence métropolitaine* présente des analogies avec le Parlement européen dont le nom ne correspond aucunement à ses compétences très limitées. A vrai dire, même à Bruxelles, les ministres ne siègent pas au Parlement européen alors qu'à la *Conférence métropolitaine*, ils participent aux décisions.

Que devient le peuple souverain?

Les statuts de l'Association *espace métropolitain de Zurich* de même que la Convention sur la Conférence gouvernementale stipulent que «l'autonomie des cantons et les compétences des autorités cantonales sont préservées dans leur ensemble». Nous autres Suisses attachés à la démocratie trouvons étrange que ni les parlements cantonaux et municipaux ni la population des différentes régions – pardon: des différents cantons – n'aient leur mot à dire. En réalité, la présence des cantons, c'est-à-dire celle des membres de l'Association, n'est plus souhaitée dans

«Nous ne nous laisserons pas dérober notre démocratie!»

Contre le totalitarisme économique des stratèges métropolitains

thk. La fondation de l'Association pour un espace métropolitain zurichois soulève diverses questions et montre que quelque chose a été planifié de longue date, pour contourner les mécanismes de contrôle démocratiques qui avaient fait leurs preuves. Ceci doit être clairement rejeté.

La tête pensante de cette Association est le Président du Conseil d'Etat zurichois, Markus Notter (PS), qui fonctionne aussi comme Président du dit Conseil métropolitain à l'intérieur de l'Association, ainsi que le Syndic de la ville de Winterthur Ernst Wohlwend et l'ancien Syndic de la ville de Zurich Elmar Ledergerber, tous deux collègues de parti de Notter. L'organisation de la Conférence métropolitaine enfreint tous les principes helvétiques et ne possède aucune légitimation démocratique. Une Commission fait fonction d'organe directeur, composée uniquement de membres de l'exécutif de communes, villes et cantons. Le Conseil métropolitain est formé de gens de cette Commission, qui doit représenter l'Association à l'extérieur. Le Vice-Président du Conseil métropolitain est en même temps le Président de la Conférence métropolitaine.

Au niveau actuel où en est cette affaire, on peut déjà déceler un cumul de postes inad-

missible au niveau démocratique. La conférence métropolitaine forme un pseudo-parlement. En même temps cette conférence se compose exclusivement de membres exécutifs, ce qui signifie une totale dissolution du principe de la séparation des pouvoirs.

Sur ce grave défaut, le conseiller d'Etat Notter, interrogé par la «Neue Zürcher Zeitung» du 2 juillet, a répondu par une échappatoire, disant que «dans l'Association n'œuvrent que des politiciens exécutifs élus par le peuple, et que les séances de l'Association sont publiques». Cette assertion est naturellement une grossière façon de jeter de la poudre aux yeux puisque, dans les séances, le «public» ne peut ni participer aux débats, ni les influencer en quoi que ce soit. Voulons-nous dans notre pays de ces roitelets bourgeois, comme en France dans la première moitié du 19^e siècle, lesquels n'en font qu'à leur guise une fois les élections gagnées?

Quand on sait en outre que, lors des votations à l'intérieur de l'Association, le nombre des voix est basé sur le nombre d'habitants des communes et des villes, on se rend compte que les villes mettront toujours les communes en minorité. On se trouve ramené au temps du droit de vote prussien de 1849, accordé selon l'importance des contributions finan-

cières des votants, ou à l'époque de l'Ancien Régime, resp. la Restauration, lorsque les patriotes citadins traitaient les populations rurales de citoyens de deuxième classe.

L'espace métropolitain et la politique de grande puissance de l'UE

Derrière le concept des espaces métropolitains il y a, au niveau suisse, la politique de la Confédération concernant les agglomérations, conçue par les autorités fédérales pour le développement du territoire. Sur la base d'arguments purement économiques, un document émanant de ce département fédéral pousse une restructuration politique de la Suisse, sous prétexte que «les structures décisionnelles politiques ne correspondent souvent plus aux espaces fonctionnels.» Cette platitude est ressassée comme un moulin à prières parce qu'on prend cela comme justification pour affaiblir les structures démocratiques existantes et créer des corporations absolument non-démocratiques qui se soustraient au contrôle du peuple et du Parlement. Que le tout soit en corrélation avec la politique de grande puissance de l'UE peut se lire en détail dans l'article sur la politique métropolitaine, en page 5.

Une violation flagrante de toutes les règles démocratiques

Des interviews auprès de divers Conseillers communaux zurichois ont révélé que la plupart d'entre eux ne savaient rien de tout ça, et que les membres du législatif des Parlements cantonaux eux-mêmes n'étaient ni informés des mesures entreprises par leurs gouvernements, ni ne participaient au processus de décision en la matière, ou alors l'apprenaient en premier par la presse. Ceci sans parler de la population concernée qui, elle, ne savait strictement rien de tout ça. L'argument comme quoi une association serait une corporation de droit privé et n'aurait par conséquent pas besoin d'un accord démocratique n'est pas plausible, avant tout parce que les conseillers d'Etat associés des cantons respectifs ne siè-

gent pas en tant que personnes privées, mais au contraire comme dans le cas de la Thurgovie, où la Chambre du Commerce et de l'Industrie, a mis sur son site Web le titre suivant: «La Thurgovie entre dans l'espace métropolitain», pour écrire ensuite: «C'est ce qu'a décidé le Conseil d'Etat». Cela n'a donc rien d'une session privée. Une discussion publique, qui s'impose ici dans l'urgence, sera contournée et passée sous silence. Mais ce n'est pas tout: la collaboration transfrontalière au niveau communal et cantonal sera réglée par des associations créées ad hoc et il est clair que ces dernières doivent être soumises au contrôle démocratique. Qu'ici un autre chemin ait été choisi montre à l'évidence que les promoteurs de cette Association ne veulent en aucun cas que le peuple y participe. Il s'agit donc bien là d'une violation flagrante de toutes les règles démocratiques.

Un coup d'œil dans les statuts de cette Association laisse deviner pourquoi. Tout d'abord, l'article définissant le but de l'Association est rempli de mots creux qui n'énoncent rien clairement et n'exposent pas davantage un concept clair. Par ailleurs, l'Association empiète sur des domaines politiques qui sont strictement du ressort des communes et des cantons. Une Association est donc créée là pour exclure sciemment les structures éprouvées de la démocratie directe, une Association qui n'est composée que de membres exécutifs et qui n'admet aucun représentant du peuple. Un scandale!

Empiètement sur la sphère privée

A travers la Conférence métropolitaine, des membres gouvernementaux peuvent maintenant promouvoir des projets et des idées, créer des pseudo-majorités, et exercer ensuite des pressions sur les parlements cantonaux.

Les «champs d'action» que cette Association s'est attribués elle-même englobent ainsi à peu près tout ce qui concerne la vie com-

Suite page 4

La nouvelle arme de la métropole zurichoise pour tenter d'imposer sa suprématie

«Cette nouvelle structure se veut clairement un instrument de pression politique. J'attends de cet Espace métropolitain zurichois qu'il nous permette de mieux défendre nos intérêts face à la Confédération», avait déclaré lors de la dernière séance plénière le conseiller d'Etat zurichois (PS) Markus Notter. [...]

Faut-il vraiment une nouvelle organisation avec des instances de décision lourdes et compliquées? «Oui», répond Madeleine Meier, responsable des rela-

tions extérieures du canton de Lucerne. «Les collaborations deviennent toujours plus complexes. Car le découpage politique ne suit pas le développement des espaces fonctionnels. Même si les frontières cantonales restent un tabou, il serait grand temps d'en discuter. L'Espace métropolitain est une plate-forme intéressante pour essayer de faire tomber certains préjugés.»

Source: «Le Temps» du 23/6/09

«Bruxelles tente de court-circuiter ...» suite de la page 2

les agglomérations régionales: «Certains inconvénients [p. ex. dans les rapports avec les autorités] résultent de l'éclatement relativement marqué de l'espace métropolitain de Zurich en diverses unités territoriales (cantons)» (www.stadt-zuerich.ch)

Cette affirmation ne peut pas provenir des autorités de la ville ou du canton de Zurich habituées à la démocratie et au fédéralisme. Les cantons seraient des «unités territoriales» qui font éclater l'agglomération? C'est pour contrer cet «éclatement» que la Conférence gouvernementale a été créée. Elle est faite pour «prendre des décisions consensuelles», en d'autres termes, pour niveler les opinions diverses des cantons.

Les petites structures fédérales sont propices à une vie en collectivité qui respecte les individus

Nous autres citoyens sommes souverains dans notre canton et notre commune et nous sommes bien inspirés de rappeler aux habitants des autres «espaces métropolitains» d'Europe les grands avantages des petites structures proches du peuple qui constituent le meilleur fondement d'une vie en collectivité qui respecte les individus. L'importance de ces collectivités dans lesquelles les relations humaines étroites ont des effets personnels et sociaux salutaires ne devrait pas être sous-estimée surtout aujourd'hui où le monde doit faire face à d'importants problèmes économiques et humains. N'abandonnons pas à la légère ce fondement de l'Etat caractérisé par la démocratie directe et le fédéralisme ainsi que par l'efficacité économique.

Sauvegarde de la paix culturelle entre les régions linguistiques

Presque en même temps que l'Association espace métropolitain de Zurich, les cantons romands de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel

et du Valais ont créé, avec le canton de Berne, une association analogue. Ici non plus la population n'a pas été consultée.

«Remodelage de la Suisse»

Tel était le titre d'un article du 21 juin 2009 de *Sonntag online* qui évoque le «changement de camp spectaculaire» du canton de Berne, son «éloignement de la Suisse alémanique» et son adhésion au «nouvel espace économique» qui s'étend de Berne à Genève.

Propos surprenants car jamais dans l'histoire suisse on n'a assisté à la tentative manifeste de créer un facteur de division entre la Suisse alémanique et la Romandie. Jusqu'ici, chaque canton était libre de collaborer plus ou moins étroitement avec n'importe quel autre canton. Actuellement, les relations intercantionales et intercommunales en matière économique, écologique, culturelle, scolaire ou sanitaire, dans pratiquement tous les domaines, sont étroites, diverses et adaptées aux situations locales. Les citoyens aussi bien que les autorités des trois échelons politiques ont l'habitude de chercher ensemble et d'adopter des solutions aux divers problèmes que pose la vie en collectivité à l'intérieur des cantons et entre ceux-ci. C'est conforme à l'esprit du système fédéral de la Confédération.

Jamais il n'a été question d'«éloignement» lorsqu'un canton décidait d'établir des relations contractuelles avec de nouveaux partenaires à l'intérieur de la Suisse. Les trois espaces métropolitains (le troisième, celui de Bâle et environs est en projet) doivent-ils servir à semer la zizanie entre les cantons et à détruire la coexistence des quatre régions linguistiques qui a été développée et entretenue avec soin pendant plus de deux siècles? La population suisse ne marchera pas car ces liens efficaces entre les différentes langues et cultures constituent un modèle aussi important pour les autres pays que la démocratie directe et la neutralité armée.

Sauvegardons la coexistence des quatre régions linguistiques et culturelles

Comme se fait-il qu'il n'y ait pratiquement jamais eu de tensions entre le Tessin, la Romandie et la Suisse alémanique dont la population est beaucoup plus nombreuse. Comment se fait-il que le petit groupe rhéto-roman des Grisons puisse s'affirmer? La raison en est très simple: c'est que tous les groupes de population sont sur un pied d'égalité. Toutes les autorités fédérales, cantonales et communales respectent ce principe. Le sentiment d'égalité des quatre cultures et le respect mutuel sont profondément ancrés dans la population également. Aucun Suisse alémanique n'aurait l'idée de se croire supérieur parce que la majeure partie du pays parle allemand.

L'égalité commence avec les panneaux de localités en deux langues dans toutes les communes bilingues. Elle se manifeste également dans l'enseignement des langues secondes dans les écoles où les langues nationales doivent avoir la priorité afin que les habitants des différentes régions puissent se comprendre. Le fait que depuis quelque temps, on impose aux écoliers suisses l'anglais avant la seconde langue nationale inquiète nombre de personnes qui veulent sauvegarder la paix linguistique, un des fondements de la Confédération. L'allemand, le français et l'italien, les trois langues officielles de tous les offices de la Confédération, sont sur un pied d'égalité: toutes les publications de la Confédération sont trilingues. Au moins deux des conseillers fédéraux viennent de la Suisse romande ou du Tessin. Dans les débats des Chambres, chaque membre parle dans sa langue et la plupart maîtrisent couramment au moins deux langues nationales.

La population tessinoise reçoit les courriers provenant de Berne en italien. Dans le canton de Fribourg, chaque décret, chaque procès-verbal parlementaire est disponible en allemand et en français. Aux Grisons, les portes de tous les offices de la Confédération sont munies d'une plaque en allemand, italien et rhéto-roman. La sauvegarde de cette dernière

langue est également l'affaire de la Confédération car l'élaboration et l'impression du petit nombre d'exemplaires de manuels scolaires en rhéto-roman coûte cher. Les enfants grisons dont la langue maternelle est le rhéto-roman apprennent à l'école primaire le rhéto-roman en tant que première langue, avant l'allemand. La radio et la télévision suisses présentent régulièrement des émissions en rhéto-roman.

Les parlementaires, les conseillers d'Etat et les fonctionnaires parlent les langues nationales.

Une situation comme celle du Sud-Tyrol, où pendant des décennies les fonctionnaires furent tous envoyés par Rome dans une région qu'ils ne connaissaient pas et ne parlaient qu'italien serait impensable en Suisse.

Qu'en est-il du reste des cantons?

La division de la Suisse en trois agglomérations géantes ne perturbe pas seulement l'équilibre des régions linguistiques mais également la coexistence pacifique entre les cantons urbains et les cantons ruraux. Un nombre important de cantons ne figurent absolument pas dans la planification régionale du Bureau de l'Intégration: le cœur de la Suisse, les cantons primitifs d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald, de même qu'Appenzell, Glaris et les Grisons, qui ont la plus grande superficie de la Suisse. Le Tessin manque également, comme le canton du Jura qui n'est sans doute pas enthousiaste à l'idée de faire partie d'une agglomération bernoise. Sont-ils destinés à devenir de simples espaces de tourisme et de repos pour le peuple stressé des futurs espaces métropolitains toujours plus denses?

Un tel concept correspond peut-être aux visions d'avenir de quelques bureaucrates bruxellois, mais il s'oppose totalement au modèle suisse – édifié avec soin – de démocratie directe et de fédéralisme. La question qui se pose à nous autres citoyens est la suivante: Voulons-nous que notre système politique soit remodelé et que notre coexistence pacifique soit remise en cause? ●

Le conflit sur le bruit causé par les avions et la stratégie européenne des espaces métropolitains

sl. Le 18 octobre 2001, le conseiller fédéral *Moritz Leuenberger* (SP) et le ministre des Transports allemand de l'époque, *Kurt Bodewig* (SPD) avaient signé un traité international pour régler le trafic aérien. Comme ce traité répondait surtout aux intérêts allemands, le Parlement suisse en refusa la ratification.

Depuis lors, la situation est devenue inconfortable. Le 4 avril 2003, l'*Office fédéral allemand du transport aérien* a adopté une ordonnance, qui règle unilatéralement les conditions des atterrissages et des décollages de l'aéroport de Zurich-Kloten qui s'effectuent au-dessus du territoire allemand. Les règlements dépassent de loin celles du traité. Les périodes de restrictions d'accès au-dessus de l'Allemagne du Sud sont étendues, les autorisations particulières pour les atterrissages par le Nord ont été restreints, les circuits d'attente au-dessus du territoire allemand sont annulés bien que 70% des vols soient effectués par des avions allemands et seulement 2% du bruit concerne le territoire allemand.

Pour garantir le maintien de la circulation aérienne, la grande partie des vols imposent maintenant un bruit considérable aux habitants des régions à forte densité de population, situées au sud et à l'ouest de l'aéroport. De massives protestations de la part des citoyens concernés en sont la conséquence et de nombreux recours sont en instance; les autorités compétentes retardent leur traitement et leur retirent l'effet suspensif. Jusqu'à nos jours, aucun tribunal n'a encore confirmé la légalité des atterrissages et décollages au-dessus de ces régions à forte densité de population.

L'entreprise d'exploitation de l'aéroport *Unique (Flughafen Zürich AG)* par contre a les mains libres pour faire avancer le développement de l'aéroport.¹ Le 12 juin, *Unique* a publié un communiqué de presse intitulé «Lancement d'un projet d'espace aérien européen» d'où il ressort clairement que cette entreprise orientée vers le profit ne se sent pas du tout l'obligé du peuple suisse:

«Des entreprises importantes de l'industrie de l'aviation européenne parmi lesquelles la société d'exploitation de l'aéroport de Zurich, *Unique (Flughafen Zürich AG)*, ont signé aujourd'hui en tout 16 accords dont le

Des thèses monstrueuses sur l'aéroport de Zurich

C'est tout simplement monstrueux que le Landrat (chef administratif de la circonscription) *Bollacher* de Waldshut (*Neue Zürcher Zeitung* du 25 juin) continue de prétendre que la Suisse exporte sans nécessité le bruit des avions vers le Nord. Et c'est encore plus monstrueux que du côté officiel suisse on n'entreprene rien contre de tels entorses ni attire l'attention sur le fait que le Canton de Zurich avait à supporter 95% du bruit avant la restriction allemande unilatérale des vols, les autres régions par contre seulement 5%, dont quelques 0,4% avaient été «exportés» vers l'Allemagne. La querelle autour du bruit des avions n'aurait jamais autant dégénéré si les négociateurs suisses avaient dès le début mis les vraies cartes sur la table de façon à ce que la population allemande n'ait pas pu être trompée par les chiffres grotesques de quelques politiciens de Waldshut et de Stuttgart.

Dans un jugement d'il y a cinq ans dans l'affaire *Aéroport Zurich* contre *Landkreis Stuttgart*, le *Verwaltungsgerichtshof Stuttgart* (tribunal administratif) a prétendu, sans être contredit jusqu'à aujourd'hui, que dans la période avant les restrictions allemandes 95% de tous les décollages et atterrissages auraient passés au-dessus du territoire allemand – en réalité c'étaient 80% des atterrissages et pour ainsi dire 0% des décollages!

Ce n'est pas un hasard que les résultats des mesures de bruit des avions, convenues il y a un an entre *Angela Merkel* et *Pascal Couchepin*, ne sont jusqu'à aujourd'hui pas disponibles – le côté allemand aurait de la peine d'expliquer le décalage entre leurs assertions et les faits. Quand est-ce que la Suisse va-t-elle enfin se réveiller?

Nils Groten, Gockhausen

but est de réaliser le projet intitulé «Single European Sky Air Traffic Management Research» (SESAR) [Ciel unique européen]. C'est la Commission européenne qui en est le promoteur. Cette coopération sans pareil, projetée sur les sept années à venir, entend créer un espace aérien européen qui ne se structure plus en fonction des frontières nationales mais en fonction des exigences économiques de l'exploitation et devra contribuer à ce qu'il y ait un déroulement efficace et économique du trafic aérien, en Europe, jusqu'en l'an 2020. *Unique (Flughafen Zürich AG)* s'engage à hauteur d'environ 4 millions de francs suisses en mettant à disposition du personnel spécialisé pour ce projet européen. [...] Les aéroports qui constituent les carrefours du trafic aérien européen jouent un rôle essentiel car c'est là où il y a la plus forte densité de trafic et c'est le lieu où convergent une grande partie des données.

L'un des points capitaux du projet SESAR, c'est la vision globale du trafic aérien. On n'y considère donc pas le vol uniquement à partir du moment du décollage jusqu'au moment de l'atterrissage à l'aéroport d'arrivée, mais comme chaîne de processus continue.

Les aéroports jouent un rôle primordial pour l'optimisation du trafic aérien, tel qu'il est prévu par le SESAR.»

Le projet SESAR lancé par la Commission européenne est en étroit rapport avec le programme de développement du territoire de l'Union européenne qui entend intégrer la Suisse et l'associer davantage sans que le peuple suisse ait voix au chapitre. Ce programme divise l'Europe, en espaces métropolitains en raison de critères purement orientés vers le profit sans tenir compte des frontières nationales. En Suisse, on prévoit trois espaces métropolitains: la Suisse occidentale (Genève), Bâle et Zurich. Dans ce contexte, *Alain Thierstein*, maître de conférence pour l'aménagement et le développement du territoire à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETHZ) a déclaré en août 2004: «L'aéroport de Zurich-Kloten doit être compris comme un large système de production et d'innovation intégré dans la région métropolitaine européenne de la Suisse septentrionale.»

Qu'en est-il des représentants du peuple qui devraient défendre les citoyens harcelés par le bruit? Nous ne mentionnerons que

deux membres d'un exécutif, l'un au niveau municipal et l'autre au niveau fédéral. *Elmar Ledergerber* (SP) a été maire de la ville de Zurich jusqu'à ce printemps, il siège au Conseil d'administration de *Unique*, il est co-responsable du projet de la *Conférence métropolitaine de Zurich* et, au niveau fédéral, il fait partie du groupe d'accompagnement politique du «Projet de territoire Suisse» de l'*Office fédéral du développement territorial* (ARE). Les plaintes des citoyens n'ont-elles pas été entendues parce qu'il préfère servir les intérêts de puissances supranationales?

Le conseiller fédéral Leuenberger, directeur du *Département fédéral de l'Environnement, des transports, de l'énergie et de la communication* (DETEC) a négocié avec l'Allemagne, en 2001, l'accord très désavantageux pour la Suisse. Jusqu'à nos jours il n'a pas remué le petit doigt en faveur des citoyens suisses qui souffrent du bruit. Pourquoi? Il préside l'*Office fédéral du développement territorial* (ARE) qui est responsable du développement du «Projet de territoire Suisse». Ce projet s'oriente au projet européen des espaces métropolitains et vise à intégrer la Suisse sous forme de trois espaces métropolitains dans le réseau des métropoles européennes, sans consulter le peuple. Voilà pourquoi il préfère promouvoir l'agrandissement mégalomane de l'aéroport de Zurich, situé au sein d'une région résidentielle, au lieu de tenir compte des plaintes de la population. Dans le cadre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, il vise à donner une base légale au «Projet de territoire suisse».

Voilà deux exemples de représentants d'un exécutif qui abusent de la confiance du peuple en sacrifiant le modèle suisse de démocratie directe, unique au monde, aux dictats de Bruxelles. Ils trahissent le peuple!

¹ Jusqu'à l'an 2000 la Direction de l'aéroport (Flughafendirektion Zürich, FDZ) était propriétaire formelle du complexe entier de l'aéroport. Elle était intégrée à la direction de l'Economie publique du canton de Zurich et responsable de la construction et de la gestion des travaux publics (pistes, taxiways), de l'exploitation de l'aéroport, de la négociation et de l'application de la concession d'exploitation. Elle était aussi la représentante politique de l'aéroport. Depuis le 6 avril 2000, la société anonyme *Unique (Flughafen Zürich AG)* est chargée de l'exploitation de l'aéroport, le canton de Zurich ne possède plus que 33% des actions. Ainsi cette société échappe au contrôle démocratique.

«Nous ne nous laisserons pas ...» suite de la page 3

mune des citoyens, aussi bien publique que privée. Ces «champs d'action» se nomment l'économie, l'espace vital, le trafic et la société, sans en définir le contenu exact.

Au premier plan du Concept métropolitain figure l'aptitude à la concurrence internationale dans un capitalisme déchaîné. Tout doit être soumis à la maximisation du profit. Dans un monde où ne compte plus qu'un vil Mammon, les besoins de l'être humain n'ont aucune place. Les structures qui se sont construites, affinées sur de longues périodes et éprouvées au cours du temps, sont des obstacles pour une politique dirigée par l'économie. La liberté politique et individuelle de chacun qui en découle se voit ainsi sacrifiée sur l'autel de la consommation débridée et la soif de pouvoir de quelques-uns. Et pourtant la vie humaine offre quelque chose de plus que la seule consommation, les loisirs et le possible exercice du pouvoir. Elle consiste surtout en des conditions d'existence équivalentes pour tous et en l'effort commun pour la solution des problèmes actuels.

La démocratie directe et le fédéralisme – le meilleur système

Au cours de son histoire, la Suisse a développé un système politique qui peut parfaitement maîtriser ces devoirs et problèmes, car la participation de tous au processus politique est garantie. La démocratie directe empêche que certains deviennent trop puissants pour en dominer d'autres. Le contrôle démocratique veille à ce que le bien commun, le bien de tous les citoyens, figurent au premier plan. Par conséquent, il est d'autant plus choquant que

dans certains cercles l'on essaie de dissoudre ce système équilibré qui a fait ses preuves. Et cela pour introduire quelque chose de nou-

veau qui perturbe de manière sensible l'équilibre entre ville et campagne, et entre les cantons; un quelque chose qui mettra en question,

Le Grand Zurich rassemble ses forces dans une nouvelle structure, qui se veut avant tout politique

Extraits d'une interview du représentant du canton de Zurich, le directeur de la Justice et des institutions, **Markus Notter (PS)**, qui a présidé pendant deux ans les travaux préparatoires

Le Temps: Cet espace métropolitain a une organisation lourde et compliquée, sera-t-il possible de prendre des décisions?
Markus Notter: C'est une expérience. Nous allons voir d'ici à deux ou trois ans si cette structure fait ses preuves. Mais ce n'est presque pas possible de faire autrement avec huit cantons et une multitude de communes.

Il existe pourtant déjà de nombreuses organisations supranationales, dont le Greater Zurich Area ...

Le GZA est une organisation de marketing. Mais ce n'est pas un hasard si ces regroupements poussent comme des champignons. On ressent toujours plus fortement que les découpages des cantons et les réalités de la vie ne coïncident plus. Si l'on s'engage pour le modèle fédéraliste, comme partie intégrante de notre culture politique, il faut aussi avoir des structures adaptées. En ce moment, une grande réforme du territoire n'est pas pensable. Une discussion sur la fusion de cantons ne mènerait à rien. C'est pour cela qu'il y a ce mouvement alternatif: on essaie, par de nouvelles formes de collaboration, d'atténuer ces frontières.

Avec le Conseil exécutif métropolitain, vous créez un nouveau niveau politique supracantonal entre cantons et Confédération?

Non, cela ne serait pas conforme à la Constitution. L'équilibre de la Suisse serait mis en danger. Nos décisions ont un caractère de recommandation, il n'y a pas d'obligation à les appliquer.

Vous prônez un réseau des métropoles, entre notamment l'Arc lémanique, Bâle, Berne. Que va-t-il rester entre deux, des vides?

L'espace rural doit redéfinir son rôle. Les moteurs économiques de ce pays ont aussi une responsabilité face au développement de l'arrière-pays. Car sans les espaces de loisirs, sans les attractions touristiques, ce pays n'est pas viable. Mais, jusqu'au début des années 1990, la politique régionale et la politique agricole ont été imprégnées de ce souci pour les campagnes. Maintenant que cela a un peu changé, on croit déjà que l'on abandonne ces régions à elles-mêmes. Il ne faut pas exagérer.

Source: «Le Temps» du 3/7/09

à la longue, notre paisible vie commune. Au cours de notre histoire, il y a toujours eu des forces qui voulaient mettre le pays sens dessus dessous. Mais jusqu'à présent on a réussi à sauvegarder le principe de la démocratie directe et le fédéralisme éprouvé sur tant de siècles. Si nous sommes aujourd'hui à nouveau confrontés à de telles poussées, il est important que nous devenions conscients de nos forces, afin de nous opposer en toute conviction à ces machinations.

Il y va de notre démocratie, et nous ne nous la laisserons dérober sous aucun prétexte. •

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante,
l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international,
du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier
Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs/ 108.– €

ISSN 1662 – 4599

© 2009 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

Au service du capitalisme sauvage

Les espaces métropolitains en Suisse suivent le plan de l'Union européenne

par Karl Müller

Le concept de «régions métropoles» (en Suisse: régions métropolitaines ou espaces métropolitains) sert dans son noyau social, économique et politique un capitalisme sauvage opérant au niveau international. C'est un projet mondial qui s'oriente selon les directives de l'idéologie de la mondialisation dominant depuis 20 ans.

Déjà en 1995, il est écrit dans le «cadre d'actions politiques pour l'aménagement du territoire» énoncé au niveau national en République fédérale d'Allemagne et relatif aux «régions métropoles européennes»: «En tant que moteur de l'évolution sociale, économique et culturelle, elles ont pour objectif la capacité de performance et de concurrence en Allemagne et en Europe.» Les plus grandes entreprises d'un pays – respectivement du monde – doivent avoir leurs sièges principaux ou leurs succursales principales dans une région métropolitaine.

Schéma de développement de l'espace communautaire SDEC

Dans le *Schéma de développement de l'espace communautaire* (SDEC) de l'Union européenne qui a été adopté en 1999 sous la présidence allemande rouge-verte du Conseil de l'UE, il est écrit qu'il s'agit d'une «intégration totale dans l'économie mondiale». Et plus loin: «L'accroissement de la compétitivité mondiale de l'UE requiert une meilleure intégration des régions européennes dans l'économie mondiale. [...] La création et le développement de plusieurs zones dynamiques d'intégration dans l'économie mondiale sont un instrument important pour accélérer le développement économique [...] dans l'UE. [...] La création de plusieurs zones dynamiques d'intégration économique mondiale bien réparties sur le territoire de l'UE, constituées de régions métropolitaines interconnectées et d'un accès international facile, articulées autour de villes et de zones rurales de tailles différentes, va jouer un rôle crucial dans l'amélioration de l'équilibre spatial en Europe. Des services globaux et performants devront dorénavant être également développés dans les régions métropolitaines et dans les grandes villes situées hors du cœur de l'UE.»

Les réseaux transeuropéens RTE prévus par l'UE et fixés dans le traité instituant la CE (Articles 154–156) appartiennent à ces régions métropolitaines («une contribution de l'UE à la restructuration et au développement du marché intérieur»), qui doivent relier les régions métropolitaines les unes aux autres. Le RTE 24, l'axe ferroviaire Lyon/Gênes–Bâle–Duisburg–Rotterdam/Anvers qui doit traverser la Suisse en fait également partie, ce qui explique un peu l'intérêt particulier de la *Deutsche Bahn AG* à vouloir saisir le tunnel du Lötschberg.

Cela n'émane pas de la base des communes, des régions et des nations

Le concept des régions métropolitaines n'émane pas de la base des communes, des régions et des nations, mais a été et est mené au niveau global de manière centrale et communiqué de haut en bas. Le programme SDEC énoncé par les dirigeants allemands rouges-verts se réfère à plusieurs reprises aux conférences de l'ONU à Rio (en 1992) et à Istanbul (en 1996) où on a posé les jalons avec l'*Agenda 21* et l'*Habitat II* au niveau international, entre autre pour mettre à bord de la barque de la mondialisation du gros capital, sous le slogan de la «durabilité», les socialistes et les Verts opérant au niveau international pour briser la résistance naturelle à la mondialisation planifiée.

Le slogan de l'*Agenda 21*: «Pense globalement, agit localement» ne peut donc être compris que de la manière suivante: Ce qui est centralement planifié par quelques individus dans le monde, doit être imposé jusqu'au sein des communes. Cela doit cependant être vendu de sorte qu'on croie que la situation sociale et écologique sur place et dans le monde exige la dissolution des structures politiques éprouvées. Cette tromperie trouve une nouvelle variante dans la revendication actuelle pour un «Green New Deal».

L'UE veut aussi planifier l'espace suisse

En ce qui concerne la Suisse, le SDEC prévoit qu'elle doit être intégrée dans le concept de l'aménagement du territoire européen: «L'interdépendance croissante avec la Suisse et avec la Norvège [qui n'est pas non plus membre de l'UE] et l'intérêt explicite de ces Etats pour une coopération confirme la nécessité d'étendre la planification du développement spatial de l'UE au-delà du territoire des [1999] 15 Etats-membres (souligné par l'auteur). C'est pourquoi l'UE ambitionne une «stratégie de développement spatial sur l'ensemble du territoire européen.»

En clair, l'UE ignore la souveraineté des Etats non-membres et veut également intégrer leurs espaces dans sa planification!

Malheureusement, cela correspond aux prises de position venant de la Suisse même. C'est ainsi que déjà dans le rapport du Conseil fédéral du 19 décembre 2001 intitulé «Politique des agglomérations de la Confédération», il est écrit que «l'engagement planifié par la Confédération pour l'espace urbain» ne représente «pas une initiative isolée ou une action particulièrement innovative de la Suisse». La Suisse a plutôt «en comparaison avec les initiatives étrangères déjà pris du retard ou est menacée d'en prendre». C'est pourquoi, le concept du Conseil fédéral s'intègre «dans un contexte international et européen», et les réflexions du Conseil fédéral vont «dans la même direction que les réflexions de l'Union européenne». (souligné par l'auteur)

Une étude de l'EPF de Zurich datée de 2003 et intitulée «Trop grand pour être vrai? La région métropolitaine européenne de Zurich» est encore plus claire. Ici, on pose la question de savoir si la région métropolitaine de Zurich «du fait de son importance économique et politique pour la Suisse, non-membre de l'UE, prend la fonction d'un moteur d'intégration en direction de l'UE» (souligné par l'auteur). On ne répond qu'en partie à la question en écrivant: «La compétition d'un site à lieu à un niveau dimensionnel pour lequel les petites structures fédérales caractérisant la Suisse sont insuffisamment équipées.» Cela veut-il dire que la Suisse doit changer – et ce en ignorant la volonté du peuple – ses structures politiques qui ont évolué au cours des siècles seulement pour se soumettre à une mondialisation de plus en plus douteuse et aux plans de l'UE? Le rapport de l'EPFZ donne des éclaircissements: «L'OCDE souligne justement pour la Suisse la «Metropolitan Governance», c'est-à-dire la capacité de direction des régions métropolitaines fonctionnelles, qui représente l'un des défis les plus centraux pour un développement spatial durable.»

Pas de contribution à la promotion du bien commun

Chacun doit le savoir: *Le concept des régions métropolitaines n'est pas une contribution à la promotion du bien commun, mais détruit l'égalité des rapports humains dans un pays et viole ainsi de manière fondamentale de nombreux droits de l'homme.* Le concept fait partie d'un plan qui sert avant tout à l'enrichissement et à la croissance du pouvoir de certains, avant tout des acteurs de la finance, avec en arrière-plan des groupes multinationaux et des instituts financiers. Le concept des régions métropolitaines ne peut pas être jugé de manière adéquate si on ne tient pas compte des conséquences dévastatrices à l'échelle mondiale de la mondialisation des vingt dernières années: attaque contre les valeurs centrales de la vie communautaire, abrutissement de parties toujours plus grandes de notre société, malheureusement aussi de la jeunesse, au moyen de produits médiatiques brutaux, érosion de la classe moyenne bourgeoise, indispensable pour une démocratie, dans les pays industrialisés, faim et détresse alarmante d'un nombre toujours plus élevé d'êtres humains dans le monde, disparité toujours plus flagrante entre les pauvres et les riches, règne sans scrupules de l'exploitation et de l'oppression. A cela il faut ajouter les nombreuses guerres de ces vingt dernières années qui ont tant détruit.

Le rapport de l'OCDE de l'année 2002

Le rapport de l'OCDE daté de 2002 et intitulé «Examens territoriaux de l'OCDE: Suisse» cité dans l'étude de l'EPFZ montre l'absurdité et la misanthropie de l'ensemble du concept des régions métropolitaines.

L'OCDE – on a présenté cela amplement dans ce journal (*Horizons et débats* n° 16 du 27 avril) – est une institution transatlantique charnière, un appareil de planification au profit de la politique de la mondialisation – en particulier au service de la liberté de la circulation du capital – et ainsi au profit des attaques contre une économie nationale axée sur le bien commun et sur la souveraineté du peuple.

Le rapport de l'OCDE remonte à une décision de l'OCDE de 1999 par laquelle un comité pour le développement territorial a été fondé qui devait «examiner» le développement territorial de tous les Etats-membres.

Déjà dans la préface, la mondialisation est considérée comme une loi naturelle irrévocable et on y apprend que cette mondialisation «met de plus en plus à l'épreuve la capacité des économies régionales à s'adapter et à exploiter ou simplement à conserver leur avantage concurrentiel».

L'équivalence des conditions de vie en Suisse...

Toutefois, le rapport a abouti initialement à la conclusion que la politique de la Suisse valable à l'époque et jusqu'à cette date a conduit à ce que les différences entre les cantons, «c'est-à-dire les différences de performance économique [...] soient relativement faibles dans le contexte de l'OCDE».

La Suisse a réussi «à maintenir un haut niveau de vie dans l'ensemble du pays». Elle y a réussi grâce par exemple à des entreprises de services publics telles que les chemins de fer et les services postaux qui ont fourni des emplois même aux régions très écartées. L'investissement dans l'infrastructure routière cantonale a «présenté un fort aspect redistributif au profit des zones rurales et montagneuses» et «l'administration fédérale a privilégié aussi fortement, dans les marchés publics, les régions économiquement défavorisées».

Selon l'OCDE en 2002, la politique décentralisée caractérisant la Suisse «ne semble toutefois pas accroître les disparités territoriales au niveau des services publics fournis» et peut même contribuer à une diminution de celles-ci entre les territoires urbains et ruraux. «Etant soucieuses d'assurer leurs rentrées fiscales, les autorités cantonales sont amenées à suivre de près les exigences de la population et à fournir de bons niveaux de services même dans les régions écartées. [...] La concurrence fiscale paraît, dans l'ensemble, avoir un effet bénéfique sur la qualité des services publics d'un bout à l'autre du pays.»

... n'est pas compatible avec la mondialisation

Le rapport estime toutefois que cette position de départ favorable à la Suisse et ses habitants ne peut pas être maintenue à cause des dérégulations, des libéralisations et des privatisations qui vont de pair avec la mondialisation. «Des contraintes pèsent actuellement sur le système soigneusement équilibré de politiques territoriales et de mesures visant à remédier aux disparités.»

L'OCDE ne remet pas en question la mondialisation mais la politique suisse pratiquée jusqu'à maintenant. En Suisse, «un problème particulier que doivent résoudre les politiques territoriales est celui des discordances croissantes observées entre les régions fonctionnelles et les régions politiques.» Pour l'OCDE, la Suisse avec sa démocratie directe qui a évolué au cours du temps, ses espaces d'une grandeur restreinte et sa structure fédérale n'est pas compatible avec la manière dont la mondialisation «fonctionne». L'OCDE écrit de manière dépréciative: «En réalité, la vie économique et sociale du pays au XXI^e siècle repose sur une structure territoriale mise en place à la fin du XIX^e siècle. Le chevauchement de l'organisation fonc-

tionnelle et de la structure politico-territoriale du pays se traduit par divers vides et incohérences au niveau de la prise de décision politique.»

Et plus loin: «Cela apparaît particulièrement dans les zones urbaines.» C'est pourquoi la politique régionale suisse devrait moins se concentrer sur les territoires de montagne et ceux économiquement défavorisés, mais plutôt sur l'encouragement des régions urbaines. Avec la modification de la Constitution fédérale en 2001, cela est désormais devenu possible.

Dans le monde de la mondialisation, il s'agit avant tout de promouvoir la compétitivité d'une région et non pas de réduire les disparités. Les mesures de soutien directes pour les villes, par exemple les allègements fiscaux, pourraient buter sur une résistance de l'UE. C'est pourquoi l'OCDE conseille «des moyens d'action fondés sur le jeu du marché [...] favorisant une concentration de l'implantation de l'habitat» et qui aident les cantons «à développer une configuration géographique plus cohérente sur l'ensemble de leur territoire».

Les auteurs reconnaissent eux-mêmes les conséquences d'une telle politique: «Les diverses réformes envisagées dans le domaine des politiques budgétaires, sectorielles et régionales pourraient déboucher sur un compromis entre une plus grande efficacité et la préservation de l'équité entre les régions.» Cependant, mise à part la proposition pour certains «mécanismes compensatoires» (par exemple la promotion de parcs nationaux ou de parcs naturels régionaux), une réflexion sur les conditions requises pour ce concept fait défaut à l'OCDE.

L'OCDE recommande à la Suisse de recourir à une politique «de la carotte et du bâton»

Afin de forcer beaucoup de personnes à monter à bord, malgré la destruction de l'équilibre, l'OCDE a recommandé en 2002 une meilleure coordination entre la Confédération, les cantons et les communes et a mentionné pour le domaine des espaces métropolitains la «Conférence tripartite sur les agglomérations» en tant que «partenariat entre les trois niveaux de gouvernement». Dans les recommandations spéciales pour les régions métropolitaines suisses, l'OCDE a conseillé une «meilleure intégration des villes suisses dans le réseau des villes européennes».

L'OCDE conseille à la Confédération de recourir à une «politique de la carotte et du bâton»: «Le bâton pourrait revêtir la forme d'une «législation fédérale relative aux partenariats horizontaux» ou de l'obligation faite aux cantons ou aux communes de créer des associations métropolitaines ou d'y adhérer tandis que la carotte pourrait être une modulation des transferts entre les échelons de l'administration en fonction de l'empressement des communes des zones métropolitaines à coopérer, ou des incitations financières en faveur d'une collaboration au sein des zones métropolitaines entre les cantons, entre les communes et entre les cantons et leurs villes.»

Cela en vaut-il la peine?

En conclusion: Cela vaut-il vraiment la peine de passer outre et d'ignorer la démocratie directe de la Suisse? Est-il vraiment désirable de miner les structures politiques éprouvées en ignorant le peuple et ensuite de les détruire? Tout cela pour se soumettre à une UE antidémocratique? Tout cela pour une mondialisation dédaigneuse guidée par le capitalisme sauvage! Après vingt ans, le prix que l'humanité a payé et doit payer pour cela est pourtant devenu évident. Cela vaut-il vraiment la peine d'avoir les «gagnants» de la mondialisation à proximité, d'espérer des miettes laissées par ces «gagnants» et dans cette espérance trompeuse, de jeter par-dessus bord tout ce qu'on a conquis au cours de l'histoire? Et de réduire les chances relatives à une autre voie, digne au niveau social, politique et économique? Ce sont des questions en apparence rhétoriques. On doit pourtant y réfléchir. ●

«Etre et rester soi-même»

Les Suisses continuent de dire non au centralisme, à la domination étrangère, au militarisme et à l'exploitation

ts. Les communes et les cantons constituent depuis toujours le noyau dur de la Suisse. Afin de l'édifier de manière confédérale de bas en haut au cours des siècles, la population s'est associée librement, unie par un désir de liberté.

La plus ancienne association de Suisse, l'«Oberallmeindkorporation» (association d'économie forestière) de Schwyz, par exemple, qui s'étend aujourd'hui encore sur un quart de la surface du canton, constitue la base du canton qui s'est formé plus tard.

C'est là que plongent les racines du modèle de démocratie directe, amélioré au cours des siècles et formant un tout subtil avec les instruments de l'initiative et du référendum mais aussi avec le fédéralisme et la neutralité armée perpétuelle, ce qui, comme le prouvent des recherches scientifiques récentes, n'entraîne pas seulement de meilleures performances économiques mais rend les gens plus heureux.

Avec la fondation du CICR à Genève et la tradition des bons offices, la Suisse a conquis dans le cœur des hommes du monde entier une place en tant que modèle de paix. Loin de toute tentation impérialiste, la Suisse est le garant d'une médiation pacifique dans des régions et des situations de crise.

La coexistence pacifique de différentes groupes culturels et linguistiques sur un petit espace et la construction fédérale avec sa protection des minorités sont considérées dans beaucoup de pays du monde comme une exemple et comme un contrepoison à la politique de puissance machiavélique symbolisée par la formule «diviser pour régner».

Partout où existent des conflits entre des groupes ethniques, que ce soit au Sri Lanka, en Israël/Palestine, dans les Balkans, dans divers pays africains, etc., le modèle suisse serait une bénédiction.

La haute finance et sa 5^e colonne

Il n'est donc pas étonnant que les élites au pouvoir obsédées par leur cupidité et leur volonté de puissance veuillent éliminer justement ce modèle-là, qui s'est révélé efficace et qui fonctionnerait sur chaque continent, dans chaque pays, si on laissait faire les hommes. Que ne donneraient-ils pas pour pouvoir vivre ensemble pacifiquement si on les laissait faire et si on ne semait pas artificiellement la discorde, si l'on ne provoquait pas de l'extérieur des guerres civiles pour avoir accès aux ressources naturelles ou poursuivre des objectifs géopolitiques?

Et maintenant comment ces milieux veulent-ils détruire le modèle suisse de paix? C'est il y a dix ans avec les allégations mensongères sur le comportement de notre pays pendant la Seconde Guerre mondiale que les attaques des milieux de la haute finance ont commencé. Avec une 5^e colonne docile qui existait malheureusement déjà pendant la Seconde Guerre mondiale, des falsifications éhontées de l'histoire, qui figurent maintenant dans les nouveaux manuels scolaires. C'est avec des mensonges que la Constitution fédérale a subi une révision totale par laquelle on a tenté de dissoudre insidieusement la Suisse. Des élites collaborationnistes dociles ont fait du porte à porte chez des fabricants d'alcools américains, ont trahi leurs propres idéaux et ont levé une armée de *spin-doctors* pour manipuler la population.

Mais comme le peuple suisse, à l'opposé de la plupart des autres peuples d'Europe, ne s'est pas encore laissé priver de son droit de décider lui-même de son destin et ne l'a pas abandonné à ses représentants qui défendent d'autres idées, le pays est resté fidèle à ses traditions et s'est opposé avec fermeté à ces tentatives de faire main basse sur le pays. Il n'a voulu adhérer ni à l'OTAN ni à l'UE afin de ne pas devenir ainsi l'instrument docile des grandes puissances.

Malheureusement, les *spin-doctors* des élites collaborationnistes et ceux qui en ont assez de leur patrie ont réussi à attirer la Suisse dans le camp d'entraînement de l'OTAN, le «Partenariat pour la Paix», et à égratigner ainsi la neutralité armée perpétuelle. Et la demande d'adhésion à l'UE n'a jamais été retirée.



Il n'a jamais été facile d'affirmer et de conserver la diversité des caractéristiques de la Suisse, ce qui la distingue des autres pays. Comme elle est faite de plusieurs ethnies, langues et confessions et qu'elle n'est pas divisée comme la France en régions, départements et cantons mais en petits Etats qui diffèrent les uns des autres de par leur superficie et leur démographie et que ses habitants coexistent fraternellement, elle exige d'eux une dose inhabituelle d'équilibre politique et de compréhension mutuelle. (photo mt)

Pour faire définitivement plier la Suisse, il y a eu, clandestinement, l'attaque contre l'autonomie des communes et contre le fédéralisme. Grâce à la propagande en faveur des fusions de communes, on cherche à habituer les Suisses à de grandes unités sans avenir. Et comme la fusion de cantons n'a jamais eu la moindre chance, on a imaginé des espaces métropolitains, qui sont le thème de ce numéro d'*Horizons et débats*. Ces espaces correspondent assez exactement à la taille exigée par l'UE et représentent un moyen perfide de dissoudre les Etats nations de l'intérieur et de les livrer aux diktats de Bruxelles et de ceux qui tirent les ficelles en coulisse.

Autodétermination ou domination étrangère?

Dans la situation menaçante où la Suisse se trouve actuellement, à cause d'un groupe de traîtres intérieurs internationalistes et néolibéraux, de corrupteurs et de corrompus, il est bon de jeter un coup d'œil à l'histoire du pays. Souvent, le regard rétrospectif permet de mieux comprendre le présent et l'avenir.

En 1948, le Président de la Confédération *Enrico Celio* formulait dans son introduction à l'ouvrage collectif «La démocratie suisse 1848-1948» (Morat, 1948) intitulée «Etre et rester soi-même» des idées sur les 4 Constitutions de 1798 à 1848; idées qui n'ont fondamentalement rien perdu de leur actualité. Il suffit de remplacer des noms comme «Napoléon» ou «Sainte Alliance» par ceux de politiciens mégalomanes actuels ou d'alliances contre nature comme l'UE ou l'OTAN.

En mettant au centre de son propos l'opposition entre domination étrangère et autodétermination, *Celio* écrit:

«Des quatre lois fondamentales qui présidèrent au destin politique de la Suisse depuis l'avènement de la Révolution française jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, la Constitution fédérale de 1848 est la seule qui puisse être définie, par son origine et par son contenu, comme véritablement suisse.

Ce n'est certes pas le cas de celle de 1798, rédigée à Paris d'entente avec le Directoire et *Bonaparte*, puis ratifiée à Aarau, mais sans l'ombre d'une discussion, par une assemblée suisse, convoquée à tambours battants par un commissaire français. Il en est sorti ce frêle échantillon de République helvétique auquel il fallut donner un nom pompeux pour masquer sa provenance étrangère: on la bap-

tisa «une et indivisible». Et ce fut bel et bien une farce: les cantons suisses – cellules vitales de l'organisme helvétique – furent réduits au rang de préfectures; de vingt-deux qu'ils étaient au début, ils furent réduits à dix-neuf et à dix-huit, et – aux dires de l'historien *Hilty* – les antiques Etats d'Uri, Schwyz, Unterwald, Glaris et Zug disparurent pour un moment de la scène du monde.» (p. 13)

Donc destruction des structures développées pendant des siècles, destruction de l'identité, abolition de la souveraineté du peuple, dégradation des cantons au rang de préfectures, c'est-à-dire d'unités administratives du pouvoir central, à l'époque Paris, aujourd'hui Bruxelles, la City de Londres ou Wall Street.

Les hommes suisses, chair à canon des puissances impériales?

Celio poursuit:

«Il n'était pas suisse non plus l'acte dit de Médiation, promulgué en 1803. Il porte, il est vrai, le sceau de l'aigle, mais d'un aigle étranger, aux griffes crochues. *Napoléon*, certes, était un génie, mais ce génie fut une ambition démesurée. Médiateur, il donne une apparence de fédéralisme à notre Etat: les Suisses se réjouissent lorsque la bannière vert-rouge-or de la République helvétique fut remplacée par les drapeaux cantonaux. Mais brève fut leur joie; ils se rendirent bientôt compte que le prix de la médiation était élevé et dur: c'était le prix de la neutralité helvétique. Le médiateur ne le leur cache pas: «La neutralité vis-à-vis de moi, écrira-t-il, est un mot vide de sens, qui ne vous est utile qu'autant que je le veux.» En effet, une nouvelle alliance était déjà conclue avec la France, par laquelle celle-ci s'assurait les services de quatre régiments de soldats suisses de 4000 unités chacun.» (p. 13)

Retenons qu'après avoir vainement tenté de briser l'attachement des Suisses à la liberté, *Napoléon* s'est montré affable et a fait semblant de battre en retraite. En réalité, il a forcé les Suisses à se battre dans le cadre de ses projets de conquête mégalomanes. Les faits sont intéressants: On attaque un pays, militairement ou médiatiquement, on essaie de piller ses richesses, on lui inflige ouvertement ou clandestinement des structures centralistes et l'on peut se servir des hommes comme d'esclaves ou de soldats pour mener des guerres au loin,

bien sûr sous prétexte de liberté, d'égalité et de fraternité. Et aujourd'hui? Des croisades pour la démocratie. Des guerres d'agression contraires au droit international sous prétexte de défendre les droits de l'homme. Des soldats devant la Corne de l'Afrique. A quelles fins exactement?

La domination étrangère est dégradante pour les hommes

Celio détrompe ceux qui s'imagineraient que les dictateurs se contenteraient de recruter des soldats:

«Sept années plus tard, en 1810, le Tessin sera, pour des motifs futiles, occupé par l'armée italienne de *Napoléon*; et – ironie du sort – dix ans plus tard, en 1813, les troupes des Alliés violeront le territoire helvétique sous le prétexte de libérer la Suisse du joug de *Bonaparte*. Les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse, avec leur suite de militaires et de diplomates, s'installeront à Bâle, où ils recevront tous les hommages; et l'arrivée des Autrichiens sera fêtée à Berne «par l'illumination de la cité!» C'est à cela que l'Acte de Médiation avait réduit notre dignité!» (p. 13)

Celio parle d'un manque de dignité. Qu'en est-il aujourd'hui de la dignité de ceux qui voudraient jouer dans la cour des grands qui n'ont cessé de fayoter auprès des blocs de pouvoir?

La Constitution suivante, commentée par *Celio*, nous montre parfaitement où cela nous mène d'abandonner les fondements du fédéralisme, lorsque l'on conclut des alliances particulières, lorsque les habitants des villes se dressent contre ceux des campagnes et qu'une Suisse désunie devient le terrain de jeux d'agents étrangers fûtés qui se combattent pour gagner de l'influence. *Celio* écrit:

«Même le déclin de *Napoléon* ne valut pas aux Suisses l'avantage de pouvoir se donner une constitution autonome. Car, tel n'était certes pas le Pacte fédéral de 1815, tout imprégné d'influences étrangères. A l'hégémonie napoléonienne succédaient les intrigues de la Sainte Alliance, au régime des préfectures cantonales, une alliance de cantons sans aucun lieu effectif, sans aucun pouvoir central. Ils auront désormais la faculté de conclure de nouvelles capitulations militaires avec l'étranger; entre eux, ils pourront nouer

«L'exemple de la Suisse est une impulsion permanente vers la liberté»

Discours du 1^{er}-Août du conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral de la Défense, de la protection de la population et des sports, prononcé à Welschenrohr le 31 juillet et à Meilen, Oberwil-Lieli, Marthalen, Volketswil, Wildberg le 1^{er} août

Nous autres Suisses, nous sommes pacifiques. Nous autres Suisses, nous évitons les disputes. Nous autres Suisses, nous aimerions mettre tout le monde d'accord. Tout ceci peut être considéré comme des qualités positives. Le monde serait nettement plus amical s'il savait, comme la Suisse, pratiquer plus de retenue et de modestie, aussi avec plus de sens de l'harmonie.

Mais cette volonté de comprendre et de s'entendre peut aussi devenir de l'exagération. Nous sommes un peu trop préoccupés de savoir ce qu'on pense de nous. Et quand quelque part quelqu'un s'en prend à nous effrontément et nous traite dédaigneusement, alors, tout intimidés, nous nous mettons à bégayer des excuses. Nous courbons l'échine un peu trop facilement, à tel point que c'en est devenu une habitude.

Notre héros national, Guillaume Tell, si bien représenté par le poète allemand Schiller, est devenu le symbole même de la liberté et de l'indépendance parce qu'il avait refusé de se courber et de baisser la tête.

A mon avis, nous ne devrions pas trop nous préoccuper de ce que l'on dit de nous, mais agir en toute conscience, conformément à nos valeurs, à nos convictions démocratiques et à notre conception de l'Etat de droit. De plus,

nous pouvons aussi mettre en valeur, le cas échéant, tout ce que nous accomplissons, toutes nos performances, tout ce que nous apportons au monde.

Et nous donnons beaucoup au monde. Sur le plan des idées, de la pratique et du point de vue humain et tout particulièrement dans trois directions: la liberté, le progrès, les bons offices.

Une impulsion permanente vers la liberté

La Suisse et la liberté sont deux jumeaux. La liberté de la Suisse était proverbiale bien avant que la Révolution française ait mis la liberté dans son programme. Elle fascinait alors les philosophes dans les salons de Paris tout comme elle dérangeait les politiciens dans les cours princières européennes.

En effet, notre conception de l'Etat est fort différente de celle des autres pays: nous nous préoccupons des citoyens, et pas de l'Etat. C'est le citoyen qui se trouve au centre de nos préoccupations. L'Etat n'est qu'un moyen d'atteindre le but. Notre Etat n'est pas doté d'une mission nationale, historique ou religieuse. Notre Etat n'existe que pour donner aux citoyens une entière liberté.



(photo www.admin.ch)



(photo www.admin.ch)

Suite page 8

«Nous restons imprégnés par une manière de penser paysanne pleine de sagesse»

Discours du 1^{er}-Août de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, cheffe du Département des Affaires étrangères prononcé le 1^{er} août 2009 à Windisch

Madame la Conseillère d'Etat
Monsieur le Maire,

Chers concitoyennes et concitoyens,
Mesdames et Messieurs,

Je suis extrêmement heureuse de me retrouver dans le canton d'Argovie et cela le plus beau jour de l'année, le 1^{er} août. Nous commémorons aujourd'hui la naissance de notre pays. Tous les Etats célèbrent à leur manière des événements marquants de leur histoire. Nous ne célébrons ni batailles, ni héros de guerre ni une unique personnalité. Nous commémorons une action commune courageuse, un acte pacifique d'affirmation politique, de dignité humaine: la prise en mains de leur destin par les cantons primitifs face aux menaces qui pesaient à l'époque sur la collectivité. Et ce que nous célébrons est encore actuel, plus que jamais.

Ce n'est pas seulement dans ce que nous commémorons mais dans la manière de le faire que réside une part de notre identité. Chez nous, dans chaque commune, les gens se rassemblent, soit lors de la cérémonie officielle, soit dans leur quartier, soit avec des amis dans leur jardin et ils discutent, se divertissent, admirent un feu allumé sur un sommet ou des feux d'artifices. De nombreux bénévoles participent infatigablement à leur préparation et à leur réalisation. En outre, comme c'est la période des vacances, dans

beaucoup de régions touristiques, les estivants indigènes et étrangers se mêlent à la population locale. Dans toutes les régions du pays, l'homme, le dialogue, un discours et le plaisir d'être ensemble sont essentiels. Finalement, c'est là aussi un symbole de démocratie directe et de fédéralisme. C'est pourquoi je me réjouis chaque année à nouveau du 1^{er}-Août, même si cette année, l'atmosphère festive est assombrie par certaines inquiétudes.

Aujourd'hui, presque tout le monde ressent directement ou indirectement les effets de la crise économique. Des dizaines de milliers de travailleurs motivés ont perdu leur emploi au cours des derniers mois. Nombreux sont ceux dont des connaissances ou des amis déplorent la perte de leur emploi ou la faillite de leur entreprise. Des jeunes gens qui n'avaient connu jusqu'ici que la prospérité ont des difficultés à trouver une place d'apprenti ou un emploi après leur apprentissage. La peur a chassé un optimisme sans bornes.

Mais la peur aussi bien que l'optimisme sans bornes sont de mauvais conseillers. Le 1^{er}-Août nous donne l'occasion de nous poser des questions. Qu'est-ce qui a fait la force, le succès et la prospérité de la Suisse? La crise devrait nous rappeler cer-

Suite page 8

«Etre et rester soi-même»

suite de la page 6

des alliances particulières. Capitulations militaires? Alliances particulières? Dans l'esprit de nos augustes protecteurs, cela ne visait à rien d'autre qu'à susciter des luttes intestines entre les Confédérés. En effet, les villes dominèrent la campagne et l'aristocratie le peuple; les cantons se méfieront les uns des autres.» (p. 14)

C'est exactement ce qui arriverait si la Suisse était démantelée pour constituer des espaces métropolitains – avec des profiteurs facilement identifiables au-delà des frontières ...

Mais Celio loue également les aspects positifs du Pacte fédéral de 1815:

«Mais, élément positif et précieux – il est bon de le reconnaître – l'année 1815 marqua l'admission du Valais, de Neuchâtel et de Genève dans la Confédération suisse; le Pacte de 1815 donna à la Diète la compétence d'instituer une armée fédérale, et, ce qui compte davantage encore, le Congrès de Vienne consacra la neutralité helvétique, sans laquelle peut-être la Suisse n'aurait pu résister aux tempêtes qui se déchaîneront plus d'un siècle après en Europe et dans le monde.» (p. 14)

Il parle précisément de cette neutralité qui a déjà été égratignée de nos jours avec la participation au «Partenariat pour la Paix» qu'une adhésion à l'UE rendrait caduque.

Souveraineté du peuple versus politique hégémoniste

Suivons maintenant Celio dans son hommage rendu à la Constitution de 1848. Son propos est comme une mise en garde aux générations suivantes à propos de ce qu'on perdrait en abandonnant, comme le voudrait l'UE, nos structures éprouvées comme l'autonomie des communes, la souveraineté fiscale, le fédéralisme. Nous nous permettons de conclure que l'introduction du concept d'espace métropolitain serait un retour à l'Ancien Régime, à une époque antérieure aux Lumières, à un système d'inégalité, de désolidarisation, de guerres de tous contre tous:

«Seule la Constitution de 1848 est authentiquement helvétique. Un peuple qui, depuis des siècles, est organisé politiquement, qui possède une histoire maintes fois glorieuse,

qui, par nature, aspire à l'indépendance vis-à-vis de l'étranger et à la liberté intérieure ne peut, à la longue, ni subir les interventions et influences étrangères, ni supporter les troubles internes et les guerres fratricides. C'est pourquoi la conscience des Suisses de ne plus être libres et fiers comme leurs ancêtres, la mortification de ne plus être considérés comme tels par les puissances européennes, leur désir de participer aux mouvements libérateurs qui éclataient un peu partout en Europe, aboutirent, après les malheureuses expériences des cinquante précédentes années, à la réforme de 1848, effaçant un passé proche et humiliant et garantant d'un avenir plus fraternel et sûr. Dès lors, il n'y a plus d'alliances politiques entre cantons et cantons, ou entre groupes de cantons au détriment de l'union entre Confédérés; c'en était fait de la faculté pour chaque canton de nouer des alliances et de signer des traités avec des puissances étrangères. Ce droit, désormais, est exclusivement réservé à la Confédération. Les constitutions cantonales obtiendront la garantie de la Confédération, pourvu qu'elles soient inspirées par les idées républicaines et démocratiques. Les postes, les douanes, le système monétaire deviennent fédéraux. L'organe législatif de la constitution est confié à deux Chambres – le Conseil national et le Conseil des Etats – et l'exécutif à un Conseil fédéral. Et comme pour témoigner que la Suisse est en train de devenir un Etat moderne – non seulement politiquement, mais aussi dans le sens de la justice et du savoir, on crée un Tribunal fédéral et l'on prévoit une Ecole polytechnique et une Université fédérale.

Ainsi conçue, la Constitution fédérale de 1848 est, parmi les lois fondamentales qui ont régi notre Etat helvétique après la Révolution française, l'édifice de droit public le plus solide, le plus complet et le plus autonome que se soit donné la Suisse.» (p. 14)

Ce que Celio ne pouvait savoir à l'époque, c'est qu'un de ses collègues trahirait le peuple dans les années 1990 en soumettant la Constitution de 1848, avec son principe nouveau de démocratie directe, à une révision totale dissimulée.

Etre et rester soi-même, comme personnes et comme nation

Ci-après nous reproduisons quelques autres réflexions de Celio. Elles se passent de com-

mentaire, le texte parlant de lui-même. S'il redonne du courage à des compatriotes fatigués de l'influence ininterrompue des médias, qu'il leur rappelle l'essentiel, ce qui correspond à la nature humaine et ce que la Suisse, cette nation née de la volonté collective, voulait autrefois et ce qu'elle veut toujours, il valait la peine de le publier.

Celio écrit:

«Etre et rester soi-même. Telle est l'affirmation première et fondamentale d'indépendance de la personne humaine vis-à-vis de la société; l'affirmation première et fondamentale d'indépendance de l'Etat vis-à-vis de la société des Etats. Pour la Suisse, ce ne fut jamais et ce ne sera jamais chose facile que de renforcer et de perpétuer cet ensemble de particularismes qui la distingue des autres nations. Formée de plusieurs races, langues et confessions, subdivisées en juridictions politiques qui ne sont ni des préfectures, ni des provinces, ni des cantons selon la conception française, mais des petits Etats différents les uns des autres par le territoire et la population, la Suisse, pour que ses fils y vivent fraternellement, pré suppose une somme peu commune d'équilibre politique et de compréhension mutuelle. Si ces deux conditions devaient faire défaut ou être mal remplies, son sort serait sérieusement sinon même irrémédiablement compromis.» (p. 15)

«Etre et rester soi-même. Le sens et la pratique de la liberté républicaine, de la démocratie et de l'indépendance helvétiques précèdent de plusieurs siècles – nous l'oublions quelquefois – les conquêtes libérales et démocratiques de la Révolution française. Par la volonté des Suisses et avec le consentement de l'étranger, notre neutralité est bien différente de celle d'autres nations: elle est, si l'on peut dire, statique et point n'est besoin qu'elle soit proclamée à chaque menace de conflagration; celle d'autrui, en revanche, dépend des contingences et il faut la proclamer dans chaque cas de conflit armé. La souveraineté de l'Etat helvétique se différencie de celle de la plupart des autres Etats en cela qu'elle est harmonieusement répartie entre les cantons et la Confédération selon les exigences d'un Etat fédératif et l'esprit d'une tradition plusieurs fois séculaire, tandis qu'ailleurs, sauf peut-être aux Etats-Unis, la souveraineté est concentrée en une assemblée nationale, ou en la personne du président de la République ou

du monarque. Contrairement au régime constitutionnel des Etats-Unis – qui ressemble au nôtre par certains aspects – la déclaration de constitutionnalité ou d'inconstitutionnalité des lois n'est pas réservée à une instance judiciaire érigée en une cour suprême de justice, mais aux deux pouvoirs, législatif et exécutif, de la Confédération: l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral. On a voulu par là souligner le caractère remarquablement politique et démocratique du régime de nos institutions qui fait du peuple – c'est-à-dire des partis par le truchement de leurs représentants politiques – le seul interprète et arbitre de sa propre législation.

Ces différences de droit public et d'autres, majeures ou mineures, évidentes ou subtiles, font de la Confédération suisse un Etat *sui generis* sur le vaste échiquier des nations du monde. Ce qui implique de la part de la collectivité de ses citoyens un souci presque méticuleux de sauvegarder le patrimoine de leurs particularités; parce qu'elles sont essentiellement bonnes, elles ont pu résister au choc des siècles, elles n'ont pas empêché, mais, au contraire, suscité le progrès de l'Etat et elles sont l'objet de l'admiration et même du respect des autres peuples.

Etre et rester soi-même, aussi dans les coutumes, c'est-à-dire dans cet ensemble de qualités, grâce auxquelles le peuple suisse a la réputation d'être un peuple pour lequel le culte de Dieu et du passé, du travail ordonné et de qualité, de la mesure et de l'hospitalité, est une règle constante de la vie publique et privée.» (p. 15)

Un non énergique au centralisme et à l'exploitation

Celio conclut son texte qui ouvre des perspectives en invitant le peuple suisse à conserver un noyau dur de propriétés essentielles, «propres à justifier sa raison d'exister et de subsister comme Etat libre et autonome, tout en contribuant à vivifier le sens de l'ordre et de la solidarité internationale.» (p. 16).

Etre et rester soi-même, ce devrait être également, en 2009, un mot d'ordre pour la population suisse face à la perfidie de l'époque. Et si le centralisme et l'exploitation s'introduisent sournoisement cette fois sous la forme d'espaces métropolitains, ces derniers se heurteront au non catégorique du peuple souverain. ●

«L'exemple de la Suisse ...»

suite de la page 7

De ce fait, nous tentons généralement de trouver nos propres solutions, en mettant en place des projets bien à nous. Nous choisissons notre propre chemin. Le fait est que c'est le peuple qui décide chez nous, notre chemin est plus proche des citoyens, plus équitable fiscalement et parlant, plus libre.

C'est cela le cas particulier (Sonderfall). Seuls ceux qui sont de conception unitaire peuvent lancer une critique. Ceux qui s'imaginent que la vie du monde peut être planifiée. Ceux qui rêvent de centralisme, d'une économie dirigée, de socialisme.

Le cas particulier de la Suisse se projette aussi sur l'étranger. En effet, le cas particulier de la liberté favorise la compétition. Bien au-delà de nos frontières. Tant qu'il y aura dans le monde ne serait-ce qu'un coin où les ressortissants sont véritablement des citoyens à part entière, des partisans de la réglementation, des limitations, de la mise sous tutelle et de la bureaucratie devront se poser des questions. Dès qu'il y a une interdiction, apparaît la question: «Pourquoi ne tentons-nous pas, nous aussi, de gagner plus de liberté? Pourquoi devons-nous subir un échec, alors qu'en Suisse cela fonctionne?»

Il n'est toutefois pas étonnant que la Suisse subit des critiques pour oser aller son propre chemin. Car notre liberté est une provocation pour tous ceux qui construisent leur Etat sur des bases moins libres. Autrefois les princes, aujourd'hui les bureaucrates. Les récentes réactions venues de Londres, de Bruxelles et de Berlin ne sont que l'écho de ce qui est la véritable liberté.

Il n'y a toutefois pas que l'écho des administrations, mais aussi celui de l'économie réelle: les entreprises et les entrepreneurs qui sont pris en tenaille par le fisc se réfugient en Suisse. Cela du fait que notre Etat sait se modérer, que le poids fiscal est moins lourd, que nous savons reconnaître ce que propriété privée veut dire.

Tant que la Suisse se conformera à son système de liberté, nous tiendrons le tout en concurrence. Dans la mesure où des étrangers transfèrent leur avoir en Suisse, que des entreprises étrangères choisissent de placer leur

siège dans notre pays, cela signifie que notre système est meilleur, plus concurrentiel. Tous les autres pays sont invités à récupérer leurs entreprises – pas en exerçant des pressions et faisant jouer leur puissance politique, mais en offrant de meilleures conditions cadre.

La concurrence est un facteur de vitalité. Ceci vaut tant pour les systèmes politiques que pour les entreprises. C'est l'histoire elle-même qui le confirme: ce sont les époques où de nombreux petits pays se mesuraient et tentaient d'être les plus performants, qui furent les plus florissantes et les plus créatives. La Grèce antique, la Renaissance en Italie du Nord, le classicisme de Weimar. On y trouvait une saine compétition tant de l'ordre étatique que de celui de la société.

La Suisse donne constamment au monde une impulsion de liberté. Du seul fait que nous accordons plus de liberté aux citoyens qu'ailleurs. Nous pouvons en être fiers.

Progrès

La Suisse est un petit pays. En ce qui concerne sa superficie et quant à sa population. Mais la Suisse à une importance sur le plan économique. Mais aussi dans le domaine de l'éducation et de la recherche. Mais encore comme place commerciale et de foires, et aussi comme place financière et de production.

La liberté de recherche avait déjà assuré une belle réputation à nos universités au XIX^e siècle. Elles ont su conserver un haut niveau, ce dont bénéficie entre autre la recherche qui profite de la présence de personnel, masculin et féminin, de haute valeur.

Alors même que notre pays n'a pas d'accès direct à la mer, il est devenu un centre de commerce; de la foire des arts à Bâle à la bourse de Zurich.

Notre place financière a pris sur le plan international une position si forte qu'elle reçoit en dépôt de l'argent du monde entier. Les détenteurs de ces sommes apprécient les services, la sécurité, la stabilité. Actuellement, la Suisse est le plus grand gérant de fortune du monde.

La Suisse produit des objets de haute valeur, qui sont connus dans le monde entier en ce qui concerne leur qualité, et sont de ce fait hautement appréciés – la qualité suisse est devenue proverbiale. On le remarque dans

également en ce jour de fête de la devise de la Suisse selon laquelle l'union fait la force. Notre Etat social a toujours été là pour les plus démunis et le sera toujours. En ces temps de crise, peut-être que tel ou tel cadre bancaire qui a perdu son emploi et a des enfants qui font des études ou un apprentissage est heureux qu'il existe une assurance-chômage. Il y a encore quelques années, il aurait peut-être pesté contre la lourdeur des impôts et la démesure de l'Etat social.

Notre force réside finalement aussi dans la coexistence de différentes cultures. Il n'y a pas de minorités chez nous: notre pays est fait de l'ensemble des cantons et des régions linguistiques. On s'en rend compte aussi le 1^{er} août. Il faut veiller à ce que cela perdure.

Notre pays est bien préparé à surmonter la crise et à en sortir renforcé. N'oublions pas notre prochain et pratiquons nos vertus.

Mais nous devons également être prêts à évoluer. L'histoire nous enseigne que rien dans le monde ne se développe de manière linéaire. Windisch et ses vestiges romains nous le rappelle.

Nous avons été témoins d'événements que nos ancêtres récents n'auraient jamais crus possibles. Il y a quarante ans, un homme a posé pour la première fois le pied sur la Lune. Il y a vingt ans, à la frontière austro-hongroise ont été ouvertes les premières brèches dans le rideau de fer. Si une personne des années 1970 était brusquement propulsée en 2009, elle se frotterait les yeux d'étonnement et ne comprendrait sans doute pas notre monde. Dans bien des domaines, nous observons aujourd'hui des changements de plus en plus rapides et profonds. Ils ont aussi des répercussions importantes sur la politique étrangère de la Suisse.

Il y a tout d'abord les changements en matière de puissances géostratégiques: l'Asie représentera bientôt la moitié de l'économie mondiale; les pays émergents comme la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie entrent dans le cercle des plus importantes économies du monde. L'Europe et l'Occident perdent de leur impor-

le chiffre d'affaires des exportations: la petite Suisse se trouve à la 14^e place dans la liste des pays exportateurs.

Nous achetons des biens dans le monde entier; des entreprises suisses investissent dans l'ensemble du globe. La Suisse se trouve au quatrième rang sur le plan international en matière d'investissements directs dans des entreprises étrangères. Ce qui lui permet d'offrir, selon les chiffres actuels de la Banque nationale, 2,35 millions d'emplois.

La Suisse a une forte place dans l'économie mondiale, grâce à ses apports. Ainsi, nos entreprises, mais en fait nous tous, aidons à répandre le bien-être dans le monde et à favoriser le progrès.

Ceux dont la politique porte les stigmates de la jalousie, devraient en prendre conscience. Tous ceux qui espèrent obtenir par une guerre économique ce qui leur échappe sur le plan d'une concurrence loyale et pacifique. Le désert ne se met pas à fleurir quand on assèche l'oasis. Bien au contraire, à force de vivre dans le désert on en perd sa source.

Les bons services

En juin dernier on commémorait pour la 150^e fois la bataille de Solferino. L'industrialisation s'était étendue alors sur les champs de bataille avec les armées de masse, causant une déferlante de souffrances. La guerre sanglante entre la Sardaigne, la France et l'Autriche prit fin par le traité de paix de Zurich. Et aujourd'hui, comme à cette époque, notre terrain neutre dans nos villes suisses offre des conditions idéales pour des négociations de paix.

Mais ce furent surtout les hôpitaux de campagne en Lombardie, créés par Henry Dunant, qui donnèrent vie à la Croix Rouge. Depuis lors, la Suisse atténue la souffrance dans les zones de souffrance du monde entier.

Nous devons répondre à tous ceux qui nous montrent du doigt et nous traitent de profiteurs parce que nous refusons de participer aux aventures déclenchées dans le monde que: «Nous sortons depuis un siècle et demi les humains des décombres que vous avez causés par votre volonté de domination.»

Et nous ne pouvons nous comporter ainsi que du fait que nous n'avons aucune volonté de domination. Les grandes puissances, à

pression migratoire, la sécurité alimentaire et la prolifération des armes nucléaires nous placent devant des défis existentiels.

L'humanité ne peut affronter ces menaces qu'en commun et non «les uns contre les autres». La Confédération ne peut garantir son indépendance et sa prospérité, inscrites dans notre Constitution, que grâce à une politique étrangère forte et active, comme l'ont fait en petit les trois Confédérés il y a plus de 700 ans. Le 1^{er}-Août nous transmet ainsi un message toujours valable.

Je vous souhaite à toutes et à tous une joyeuse fête et vous remercie de votre attention. •

Source: www.admin.ch
(Traduction Horizons et débats)

pression migratoire, la sécurité alimentaire et la prolifération des armes nucléaires nous placent devant des défis existentiels.

L'humanité ne peut affronter ces menaces qu'en commun et non «les uns contre les autres». La Confédération ne peut garantir son indépendance et sa prospérité, inscrites dans notre Constitution, que grâce à une politique étrangère forte et active, comme l'ont fait en petit les trois Confédérés il y a plus de 700 ans. Le 1^{er}-Août nous transmet ainsi un message toujours valable.

Je vous souhaite à toutes et à tous une joyeuse fête et vous remercie de votre attention. •

Source: www.admin.ch
(Traduction Horizons et débats)

Source: www.admin.ch
(Traduction Horizons et débats)

«Nous restons imprégnés ...»

suite de la page 7

taines vertus que je considère, en exagérant un peu, comme des vertus nationales.

Même si nous ne sommes plus depuis longtemps un peuple de paysans, nous restons imprégnés par une manière de penser paysanne pleine de sagesse. Nous savons encore que même bien soignés, les arbres ne croissent pas, que la terre ne produit plus quand on l'épuise. La liberté dont nous jouissons, que nous avons conquise, ne peut perdurer que si nous ne repoussons pas constamment les limites. Trop de chefs d'entreprise ont, avec leurs salaires, remis en cause notre ordre économique. Nos banques étaient autrefois le symbole d'une certaine retenue mais pour beaucoup de «génies de la finance», cela n'appartenait plus qu'à un passé révolu. Aujourd'hui, nous en payons un prix élevé.

Nous jouissons de la prospérité parce que nous l'avons acquise par notre travail mais aussi parce que nous sommes ouverts aux étrangères et aux étrangers et que le monde nous est ouvert. Et en temps de crise, cette ouverture ne va pas de soi. Nous savons tous combien est grande la tentation du repli sur nous-même et du protectionnisme. Notre pays a très largement profité de la mondialisation des marchés. Nous gagnons un franc sur deux grâce à l'étranger, si bien qu'une grande partie de notre prospérité dépend des marchés extérieurs.

Nous avons confiance: nous devons entretenir la qualité du savoir-faire de nos artisans et de nos ingénieurs, l'éthique du travail de nos horlogers. En outre, nous avons besoin de performances de pointe afin de venir à bout des grands défis de l'avenir et pour cela, nous devons investir dans une bonne formation et exiger un haut niveau également dans les services publics. C'est rentable à long terme et cela nous apporte des avantages concurrentiels également au plan international.

Modestie, retenue, franchise, fiabilité et solidarité. Nous devrions nous souvenir

Europäische Arbeitsgemeinschaft



Mut zur Ethik

Congrès «Mut zur Ethik»

Souveraineté du peuple ou impérialisme – Qu'est-ce qu'une authentique démocratie?

du 4 au 6 septembre 2009 à Feldkirch, Autriche

Inscription et contact:

Bureau du congrès «Mut zur Ethik»

Case postale 756, CH-8044 Zurich

Tél.: +41 79 400 51 57

Courriel: mze@cyberlink.ch